



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO
1031-13-2020 ET 1033-04-2020

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 5 octobre 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-13-2020 MODIFIANT UNE DISPOSITION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT

ET

RÈGLEMENT NUMÉRO 1033-04-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1033-2016,
TEL QU'AMENDÉ, DÉCRÉTANT LES LIMITES DE VITESSES MAXIMALES SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT

Prenez en outre avis que ces règlement entre en vigueur conformément à la *Loi* et est disponible pour consultation sous la rubrique Administration municipale / Règlements municipaux sur le site Internet de la ville www.bromont.com.

Bromont, ce 8^e jour d'octobre 2020.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques